

## LETTRE D'INFORMATION RENTREE 2020



### 1) – LA RENTREE 2020

Les élèves seront accueillis par classe, suivant le calendrier ci-dessous : (sous réserve des modifications liées à la situation sanitaire)

Secondes	<b>Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020</b>	9 h à 16 h	Pas de cours le mercredi 02/09
Premières	<b>Mercredi 2 Septembre 2020</b>	8 h à 12 h	Pas de cours le mercredi 02/09 après-midi
Terminales	<b>Mercredi 2 septembre 2020</b>	14 h à 18 h	

Début des cours le jeudi 3 septembre 2020 pour tous

### 2) - PASS'Région : Cette carte reste valable pendant toute la durée de votre scolarité.

Commande du Pass'Région avant le **3 Juillet 2020**

**Attention** : A la rentrée 2020, le Pass'Région permettra l'accès au lycée et au self, et sera donc obligatoire.

### 3) LES MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires sont financés et fournis par la Région Auvergne Rhône Alpes. Ils seront distribués à la rentrée. **Vous devez avoir votre Pass'Région** pour récupérer vos manuels

La liste des manuels scolaires sera disponible sur le site elycee dans la rubrique « Vie scolaire » : <http://blaise-pascal.elycee.rhonealpes.fr>

Si vous n'avez jamais eu de PASS'Région (élèves issus d'autres académies), vous devez en faire la demande sur le site de la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr> La carte sera envoyée à votre domicile (**Ne pas cocher envoi au lycée.**)

**Nota** : Si vous avez perdu votre carte, vous devez téléphoner au N° Azur de la région :  
**0 810 559 559 (prix d'un appel local du lundi au samedi de 9h à 21h).**

**La région éditera alors une nouvelle carte.**

### 4) - LE MATERIEL nécessaire à l'enseignement des différentes disciplines sera précisé à la rentrée par chaque professeur.

### 5) - MAISON DES LYCÉENS :

Les élèves qui souhaitent s'inscrire aux clubs de la Maison des Lycéens pourront le faire à la rentrée auprès de la CPE.

### 6) - ASSURANCE SCOLAIRE :

Une assurance scolaire qui garantisse les dommages que le lycéen pourrait occasionner à un tiers, mais aussi ceux qu'il pourrait subir, sera exigée pour les activités organisées par l'établissement : sorties pédagogiques, séjour linguistique.... L'attestation d'assurance, sera remise au Professeur Principal le jour de la rentrée

**Rappel** : Le carnet de correspondance est dématérialisé.

Le règlement intérieur et la charte informatique sont disponibles sur le site du lycée : <http://blaise-pascal.elycee.rhonealpes.fr>, dans la rubrique « Vie scolaire ».

Une attestation de prise de connaissance de ces documents sera remise aux parents à la rentrée.

## 7) - LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour se rendre au lycée votre enfant empruntera éventuellement le car de ramassage, une ligne régulière de bus ou le train, suivant le cas, les imprimés à remplir sont différents.

Les modalités de souscription se simplifient :

⇒ Les élèves âgés de 11 à 17 ans et de 18 à 25 ans pourront bénéficier d'un abonnement à l'âge.

\*CAS N° 1 COMMUNES DE LA « METROPOLE »

**a) Le bus Attention si vous étiez abonné l'an dernier vous allez recevoir les documents à compléter.**

Ces transports sont organisés par le SYTRAL. Ce sont des cars de ramassage et des bus réguliers.

**Pour l'abonnement TCL** plus besoin de le faire tamponner la demande par l'établissement. Il vous permettra de faire la demande d'une carte d'abonnement auprès des TCL. Vous pouvez également effectuer cette inscription sur internet.

**b) Le train**

Il faut remplir un imprimé TCL + un imprimé carte OURA + une liasse SNCF, documents qui peuvent être remis par le lycée à la demande. 2 photos d'identité récentes seront nécessaires. Ces documents seront à retourner directement aux TCL (SYTRAL - VPC, voir adresse ci-dessous) pour obtenir votre carte d'abonnement.

\*CAS N° 2 COMMUNES HORS « METROPOLE » et non desservies par les TCL

Ces transports sont mis en place par le SYTRAL et assurés par le réseau cars du Rhône ou la SNCF

### **Cars du Rhône**

Les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires du réseau des **CARS du Rhône/Sytral** pour l'année 2020-2021 ouvrent du mardi 5 mai au dimanche 26 juillet 2020.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site :

**[www.carsdurhone.fr/scolaires](http://www.carsdurhone.fr/scolaires)** (tarifs, horaires...)

Les élèves déjà inscrits pour 2019-2020 peuvent renouveler leur abonnement en ligne dès le 5 mai en se munissant de leurs identifiants de connexion et de leur numéro de carte Oûra

Si vous n'utilisez que le car, vous devez faire votre demande de carte de transport sur le site du département du Rhône : <https://carsdurhone.fr/scolaires>.

Votre carte vous sera envoyée directement à votre domicile. (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)

### **SNCF**

Si vous utilisez le train, en plus de votre demande internet sur le site ci-dessus mentionné, une liasse « SNCF ASR » doit être demandée lors de l'inscription et envoyée avec 2 photos d'identité

**Attention !** Si vous utilisez le train + le car, bien préciser la totalité du trajet effectué par votre enfant.

**Adresse pour envoi des dossiers** : selon l'âge :

VPC 4-17 ans – Libre réponse 65700 – 69339 LYON CEDEX 02

VPC 18-25 ans – Libre réponse 65700 – 69339 LYON CEDEX 02

## 7) SECRETARIAT DU LYCEE

Il sera fermé du *13 juillet* au soir au *23 Août 2020 inclus*.